

Le lobby LGBT met la pression sur Macron pour la réforme de l'adoption



« Le Figaro », Agnès Leclair : « Vent de critiques contre la loi sur l'adoption. Ouverture de l'adoption aux couples non mariés, une réforme très dangereuse pour de nombreux parents concernés ». La proposition de loi sur l'adoption portée par le député LaREM Monique Limon, examinée à l'Assemblée, prévoit d'ouvrir cette parentalité aux couples non mariés. « Il s'attire les foudres des défenseurs de la famille traditionnelle comme des acteurs de la protection de l'enfance ». Déringardiser (???) l'adoption (par le progressisme pervers GOF-LGBT), éviter les discriminations (???) entre adoptants (homosexuels – mais pas entre les enfants), faciliter la prise en charge des enfants délaissés. Sous un vernis consensuel, la proposition de loi Limon (LaREM) fait polémique.

« Accusé d'être plus centré sur les droits des adultes que sur

les droits de l'enfant et d'entraver des libertés fondamentales, ce texte Limon (LaREM) est critiqué de tous bords ». Examiné en procédure d'urgence, il est accusé par des juristes d'être très mal ficelé. « *L'adoption était jusqu'à présent réservée aux couples mariés et aux célibataires. Le texte propose de l'ouvrir aux couples liés par un Pacs et aux concubins* ».

L'âge minimal requis pour chacun des adoptants a été abaissé de 28 à 26 ans. Le mariage n'est pas aujourd'hui une garantie de stabilité pour les enfants, selon la LaREM Limon. *En commission des lois, Coralie Dubost, député de la majorité, a défendu un texte visant à faciliter l'adoption par tous les couples sans discriminations relatives aux règles d'union ou à l'homoparentalité.* Des députés LR estiment que le mariage permet de garantir une union plus stable et constitue donc le cadre le plus protecteur pour les adoptés.

Au lieu de démultiplier les candidats à l'adoption, on devrait donner plutôt la possibilité à l'enfant d'être adopté par un couple marié le plus stable possible, regrette « *La Manif' pour tous* », qui juge cette proposition de loi dangereuse. En cas de séparation, l'enfant serait moins protégé, critique le pédopsychiatre Pierre Lévy-Soussan. « *Ce texte vise avant tout à augmenter le droit des adultes à adopter, à indifférencier davantage les statuts de couple parental, voire à satisfaire une revendication de non discrimination entre couples mariés, partenaires ou concubins* ». Pour rappel, le nombre de candidats à l'adoption (10.676 disposent d'un agrément actuellement) est très supérieur au nombre d'enfants adoptés. En 2018, environ 650 pupilles de l'État ont été adoptés, et 615 enfants recueillis dans le cadre de l'adoption internationale.

« *PMA-GPA : la loi de bioéthique s'invite dans le débat* » ! Plusieurs amendements ont été déposés sur le texte, pour que l'interdiction de la gestation pour autrui (GPA) ne fasse pas obstacle à ce que l'enfant né à l'étranger d'une (GPA) mère

porteuse puisse être adopté de façon plénière par le conjoint, même quand aucune information relative à la mère biologique n'est présente au sein de l'acte de naissance étranger.

Rejetés en commission des Lois, ces amendements devraient relancer ce débat polémique en séance. Le texte pourrait instaurer un dispositif provisoire pour que les couples de femmes qui auraient eu recours à la procréation médicalement assistée (PMA) avant l'entrée en vigueur de la loi de bioéthique puissent « *établir la filiation de l'enfant à l'égard des deux mères* ».

Toujours des interrogations ignorées par les LGBT, quant à l'intérêt supérieur de l'enfant !

La première version du texte parlait de l' «*intérêt supérieur de l'enfant* ». L'adjectif «*supérieur* » a disparu après passage en commission des Lois. «*Or, cet adjectif signifie que l'on priorise l'intérêt de l'enfant sur celui de tous les adultes : parents de naissance, parents adoptifs, mais aussi l'administration* », s'inquiète Pascale Morinière, présidente des AFC («*Associations familiales catholiques* »). Cette lacune met la France en porte-à-faux avec la Convention internationale des droits de l'enfant :

Article 3 : Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, *l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.*

Article 37 : Les États parties veillent à ce que :

1. a) *Nul enfant ne soit soumis à des traitements (psychologiques pervers) inhumains ou dégradants.*
2. b) *Nul enfant ne doit être privé de la liberté (d'avoir des parents normaux) de façon arbitraire.*
3. c) *Tout enfant doit être traité avec le respect dû à la dignité de la personne humaine (normale, non LGBT), et*

d'une manière tenant compte des besoins des enfants normaux de son âge. En particulier, *tout enfant a le droit de rester en contact avec sa famille (hétérosexuelle normale) par la correspondance et par des visites de ses parents (hétérosexuels normaux).*

4. d) Les enfants ont le droit d'avoir accès à l'assistance juridique ou à toute assistance appropriée, ainsi que le *droit de contester la légalité de leur privation de liberté* (psychologique face à la domination idéologique des LGBT) *devant un tribunal ou une autre autorité compétente, indépendante et impartiale.*

On retiendra également les articles 12 (droit d'exprimer son opinion sur toutes les décisions qui le concernent), 16 (droit à la vie privée), 19 (droit à la protection contre la violence psychologique) et 40 (*droit à un traitement favorisant le sens de la dignité* – pour les mineurs en conflit avec la domination LGBT).

Après le « passage en force » du mariage homosexuel socialiste Taubira « pour tous », on a la PMA-GPA homosexuelle non bioéthique de Macron « pour toutes les lesbiennes », et aujourd'hui l'adoption pour les LGBT.

On a créé un grand trouble dans l'esprit des gens avec le « passage en force », sur le plan législatif, et surtout démagogique, du droit prioritaire des minorités homosexuelles pour les activistes GOF-LGBT contre la majorité. C'est pourquoi il convient de constater à ce sujet combien est éclatant l'affaiblissement de la loi « en conséquence » de ces lois partisans de Macron gay friendly totalitaire contre la majorité des Français.

Et en même temps, on a l'affaiblissement LaREM « conséquent » du principe de démocratie, dans les esprits et dans une grande partie de la population. Il convient de citer à ce sujet le propos prémonitoire de Lénine : « *Peut-être certains craindront-ils que nous souhaitons l'avènement d'un ordre*

social où ne serait pas observé le principe de la « soumission » de la minorité à la majorité ? »

Car enfin, la démocratie n'est-elle pas la reconnaissance de ce principe ?

Non pour Lénine : « La démocratie et la soumission de la minorité à la majorité ne sont pas identiques ».

« La démocratie (bourgeoise), c'est un « État reconnaissant la soumission » de la minorité à la majorité ».

Autrement dit, c'est une organisation destinée à assurer « l'exercice systématique de la violence » par une classe contre une autre, par une partie de la population (la majorité) contre l'autre (la minorité).

« Nous n'attendons pas l'avènement d'un ordre social où le principe de la soumission de la minorité à la majorité ne serait pas observé. Mais nous nous fixons comme but final la suppression de l'État (bourgeois), c'est-à-dire de toute « violence (de la bourgeoise) organisée et systématique », de toute violence exercée (par la majorité sur la minorité) sur les hommes, en général. » (Lénine [1870-1924], « L'État et la Révolution », 1917).

Pour Macron gay friendly, la démocratie GOF-LGBT est la soumission de la majorité à la minorité homosexuelle. En clair, c'est une organisation destinée à assurer « l'exercice systématique de la violence » par une classe contre une autre, par une partie minoritaire GOF-LGBT contre la majorité de la population.

Pour une critique efficace du parlementarisme moderne de Macron gay friendly ! Dans "L'État et la Révolution" (1917), Lénine [1870-1924] propose une critique efficace du parlementarisme moderne. « Karl Marx a déclaré en 1871 : « Au lieu de décider une fois tous les trois ou six ans quel membre de la classe dirigeante devait représenter et fouler aux pieds

(ver und zertreten) le peuple au Parlement, le suffrage universel (doit) servir au peuple. » La critique du parlementarisme est justifiée aujourd'hui par la domination des parlementaires de profession, les socialistes-LaREM opportunistes à la Macron, des traîtres à la France et aux Français !

Comme ils ont laissé aux populistes le soin de critiquer le parlementarisme à la Macron, ils qualifient d'extrémiste et de populiste toute critique du parlementarisme dévoyé par Macron et par les clowns LaREM.

On ne saurait s'étonner que le prolétariat des pays parlementaires avancés, écœuré à la vue de ces LaREM-socialistes opportunistes à la Macron, ait de plus en plus souvent accordé ses sympathies et ses suffrages aux représentants de la Droite Nationale populaire dénigrée en « populiste » par les gauchistes.

Le peuple doit pouvoir être consulté par référendum.

Pour Marx, la dialectique n'a jamais été cette vaine phraséologie à la mode socialiste-LaREM !

Marx a su rompre avec le socialisme pour son impuissance et faire une critique véritablement fondée du parlementarisme : « Décider périodiquement, pour un certain nombre d'années, quel membre de la classe dirigeante foulera aux pieds le peuple au Parlement, telle est l'essence véritable du parlementarisme... dans les républiques (même) les plus démocratiques... Si l'on considère le parlementarisme comme une des institutions (de l'État), quel est donc le moyen de sortir du parlementarisme ? Comment peut-on s'en passer ? »

« Force est de dire et redire que le social-démocrate actuel [lire : l'actuel traître au socialisme] est tout simplement incapable de concevoir une autre critique du parlementarisme que la critique extrémiste ! »

Le moyen de sortir du parlementarisme ne consiste pas à détruire les organismes représentatifs et le principe électif, mais à transformer en assemblées agissantes ces moulins à paroles que sont les organismes représentatifs. Dans tout pays parlementaire, le vrai travail d'État se fait dans la coulisse, réalisé par les états-majors. Dans les parlements, on ne fait que bavarder, à fin de duper le peuple. Dans la République russe, ces vices du parlementarisme sont apparus avant même qu'elle ait eu le temps de constituer un vrai Parlement.

Les LaREM-socialistes opportunistes pourris inféodés à Macron ont réussi à gangrener jusqu'aux institutions dont ils ont fait de stériles moulins à paroles sur le modèle du plus écœurant parlementarisme.

Les LaREM-socialistes opportunistes dupent les Français par leur phraséologie pour faire passer des lois partisanses GOF-LGBT voulues par Macron gay friendly pour favoriser la seule minorité homosexuelle contre la majorité des Français, contre la famille et contre l'intérêt de l'enfant.

Moralité : au sein des LaREM-socialistes opportunistes pourris, c'est la course à l'échalote autour de l'assiette au beurre des sinécures lucratives et honorifiques, en se soumettant à Macron gay friendly, et en même temps en voulant faire diversion par des mensonges égalitaires pour distraire l'attention du peuple.

Que peut-on attendre de ces gens-là, les LaREM-socialistes opportunistes pourris et corrompus, et Macron gay-friendly socialiste, opportuniste, incompetent, mystificateur, lâche et manipulateur ?

La France, soumise à la corruption de l'enfance, brûle, et pas seulement avec ses églises.

Comme le dit si bien h16 : ce pays est foutu !

Assurément, tout ça va mal finir !

Thierry Michaud-Nérard